

CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE SEINE-ET-MARNE
SEANCE DU 2 MAI 2018

DECLINAISON DU PROJET REGIONAL DE SANTE 2018-2022
EN SEINE-ET-MARNE :

PREMIERES PROPOSITIONS DE PROJETS

La déclinaison en Seine-et-Marne du projet régional de santé (PRS) 2018-2022 se concrétise dans l'élaboration et la mise en œuvre sur le territoire, de projets qui constituent, pour l'ensemble des acteurs de la santé de Seine-et-Marne, une feuille de route.

Afin de partager, discuter, co-construire cette feuille de route seine-et-marnaise au sein du Conseil territorial de santé, les séances du Conseil peuvent être le lieu où les acteurs du territoire viennent partager leurs projets.

Les membres du Conseil sont invités à faire des propositions concernant des projets à partager ou des acteurs à inviter.

Pour la séance du 2 mai 2018, la vice-présidente du Conseil territorial de santé vous propose d'échanger sur les projets suivants portant sur 4 axes du PRS :

- Axe 1: e-parcours, avec Mme Maud Quintin, réseau RT2S, et M. Adrien BEAUMEL, réseau GOSPEL ;
- Axe 2 : Expérimentation infirmiers de nuit en EHPAD, avec le Dr Sarah MOCH, médecin coordonnateur, et Mme Marie-Christine GIARUD, directrice, EHPAD Les Brullys ;
- Axe 5 : Sport santé : programme « Prescri'Forme », avec le Dr Pierre BILLARD, médecin du sport à l'Office médical des sports (OMS) de Meaux ;
- Axe 4 : La Formation des usagers du CTS 77 : programme de travail

Afin de permettre aux membres du Conseil territorial de santé de s'approprier les projets avant les échanges en séance avec les acteurs invités, la délégation territoriale de l'ARS a rédigé cette synthèse. Outre les projets présentés en séance par les acteurs, elle inclut également le projet de déploiement de la Maison des Adolescents (axe 1 du PRS 2), et le projet de santé du Provinois (axe 2 du PRS 2).

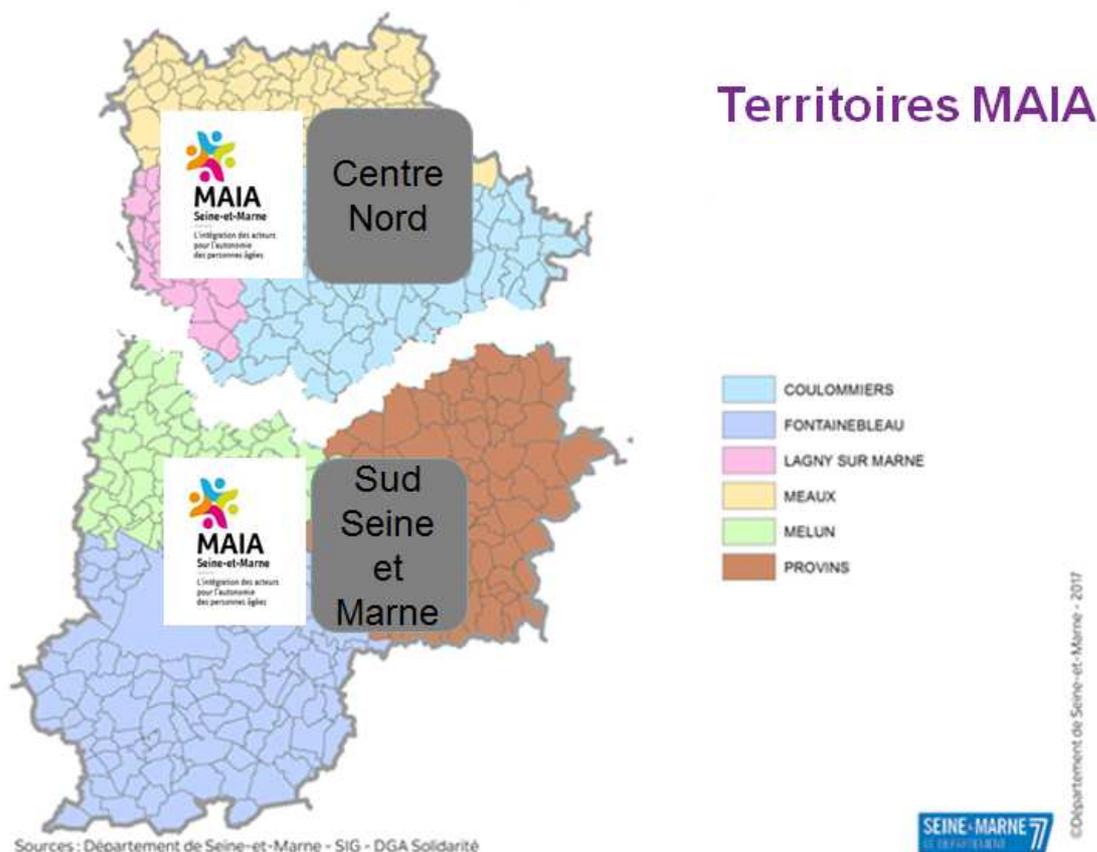
Axe du PRS n° 1 : Promouvoir et améliorer l'organisation en parcours des prises en charge en santé sur les territoires

E-Parcours : convergence des dispositifs de coordination des parcours de soins et outillage des professionnels de santé en services numériques

Présentation à la séance du CTS 77 du 2 mai 2018 par Mme Maud Quintin, réseau de santé RT2S (territoire de coordination sud 77), et M. Adrien BEAUMEL, réseau de santé GOSPEL (territoire de coordination nord 77).

Les dispositifs de coordination des parcours de santé (réseaux de santé, MAIA), sont nombreux mais peu visibles, peu lisibles pour certains acteurs du territoire, notamment pour les médecins libéraux, et parfois insuffisamment articulés entre eux. Afin de simplifier la coordination des parcours de santé, à la fois pour l'utilisateur et pour les professionnels de santé, le projet est de faire converger les différents dispositifs de coordination. Les travaux conduits par le Conseil départemental (pôles autonomie territoriaux - PAT) auront vocation à venir compléter cette approche.

La délégation départementale de l'ARS de Seine-et-Marne a conduit, en lien avec le Conseil départemental, une convergence des territoires en redéfinissant et en alignant les territoires d'intervention des MAIA, des réseaux de santé tri-thématiques, et des pôles d'autonomie territoriaux (PAT).



Dans le même temps, les acteurs de la coordination en santé ont répondu à un appel à projet de l'ARS : cet appel à projet, intitulé *e-parcours*, a vocation à permettre, sur des territoires pertinents, éprouvés par les acteurs eux-mêmes, à la fois de conduire une convergence des dispositifs de coordination et d'outiller en systèmes d'informations partagés, les acteurs de la santé. Cette convergence s'articule ainsi avec le déploiement d'un projet numérique Terr-e-santé qui vise à offrir aux professionnels de santé hospitaliers, libéraux, médico-sociaux, des services numériques pour faciliter leur quotidien dans le cadre de la coordination des prises en charge.

Projet e-Parcours Nord 77

Ce projet *e-parcours* est porté au sein du territoire de coordination du nord Seine-et-Marne (800.000 hab.), par un collectif d'acteurs : le réseau tri-thématique (gériatrie, oncologie, soins palliatifs) GOSPEL, l'association Centre 77 qui porte un ensemble de structures de soins tournées vers le domicile (MAIA, HAD, SSIAD ainsi que le PAT de Coulommiers), le Grand hôpital de l'Est francilien (GHEF).

La coordination entre professionnels avec notamment la mise en place des outils numériques adéquats s'appréhende par type de prises en charge. Au regard des besoins du territoire, les acteurs ont choisi de travailler en premier lieu sur les parcours suivants :

- Patients atteints de cancer ;
- Personnes âgées ;
- Personnes atteintes d'obésité.

Prochaines étapes :

- S'assurer de l'engagement de représentants des acteurs libéraux dans le collectif d'acteurs porteur du projet (en cours) ;
- Réunir le collectif d'acteurs porteur du projet (préfiguration du COPIL), afin de définir les grandes orientations du projet et les phases de déploiement de l'outil Terr-e-santé (avril 2018) ;
- Organiser avec les collectivités territoriales et le collectif d'acteurs, des réunions publiques pour présenter le projet aux professionnels de santé libéraux (mai 2018) ;
- Impulser les travaux entre professionnels de santé concernant la coordination des prises en charge dans le cadre du cancer du sein (à définir) ;

Projet e-Parcours Sud 77

Ce projet *e-parcours* est porté au sud du département par les acteurs suivants : l'association RT2S qui porte le réseau tri-thématique (gériatrie, oncologie, soins palliatifs), la MAIA sud 77 et le PAT de Fontainebleau, le Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne (CHSSM), les médecins libéraux des maisons de santé pluridisciplinaires de Fontainebleau et de Nemours.

La perspective, dans une deuxième étape du projet, est de déployer ce projet avec les acteurs de Melun sur une partie plus importante du territoire de coordination du Sud Seine-et-Marne.

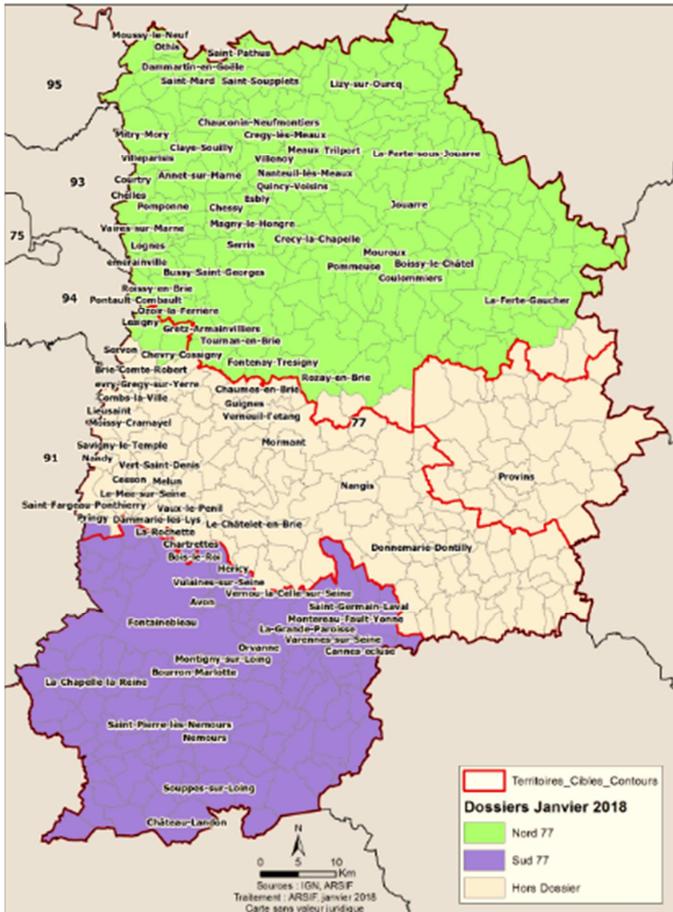
Au regard des besoins du territoire, les acteurs ont choisi de travailler en premier lieu sur les parcours suivants :

- Personnes en fin de vie
- Personnes atteintes de diabète
- Périnatalité

Trois réunions publiques de présentation du projet aux professionnels de santé libéraux, et animées par les médecins de la MSP de Fontainebleau, ont été réalisées à Nemours (18 janvier), Montereau (15 mars) et Fontainebleau (22 mars).

Prochaines étapes :

- Réunir le COPIL afin d'établir les étapes de concrétisation du projet et les phases de déploiement de l'outil Terr-e-santé dans le sud du département (mai 2018) ;
- Réaliser un point d'étape du travail initié en 2016 concernant la coordination des parcours en santé mentale, et identifier des synergies éventuelles avec les travaux menés dans le cadre du projet e-parcours (début juin 2018).
- Initier le déploiement de l'outil Terr-e-santé au sein du CHSSM (juin 2018) ;
- Initier l'inclusion dans le projet des acteurs de Melun (septembre 2018).



**Projets e-Parcours :
périmètre géographique**

Organiser pour tous les jeunes du département, un égal accès à une prise en charge de type Maison des adolescents

Ce projet a été partagé au sein de la commission spécialisée de santé mentale du CTS 77 lors de la séance du 19 décembre 2018.

La Seine-et-Marne a le taux de jeunes de moins de 20 ans le plus élevé de la région : 30%, ce qui représente 420.000 jeunes de moins de 20 ans.

Promouvoir la santé des jeunes est ainsi une priorité en Seine-et-Marne. L'objectif poursuivi en 2018-2019 est de faire en sorte que tous les jeunes du département puissent bénéficier d'une prise en charge de type Maison des adolescents.

La Maison des adolescents assure l'accueil des jeunes et de leur entourage familial, et apporte un soutien et une expertise aux professionnels intervenant dans le champ de

l'adolescence. Elle anime ainsi le réseau des professionnels. L'approche développée par la Maison des adolescents est une approche globale psychique, somatique, éducative, sociale. Outre l'accueil, l'articulation des prises en charges, l'appui à la gestion des situations complexes, et l'animation du réseau des professionnels, la Maison des adolescents développe une politique de prévention relative aux sujets qui concernent les jeunes : addictions, sexualités, harcèlement, hygiène de vie.

Il existe une Maison des adolescents dans le nord du département, ADOBASE. Rattachée au pôle mère-enfant du Grand Hôpital de l'Est Francilien (GHEF), elle déploie son activité sur les secteurs de Noisiel, Serris, Roissy-en-Brie, Thorigny-sur-Marne.

L'objectif est d'étendre la couverture territoriale au nord, notamment sur la commune de Meaux, et de déployer ce dispositif dans le sud du département.

Les acteurs de la pédopsychiatrie constituent le noyau dur du dispositif en termes d'accueil, de gestion des situations complexes, d'animation du réseau des professionnels. La Maison des adolescents ADOBASE, le Grand hôpital de l'Est francilien (GHEF), le Centre hospitalier Sud Seine-et-Marne (CHSSM) et le réseau ADOPSY (Nemours) ont ainsi lancé début 2018, le déploiement de la Maison des adolescents dans le sud.

La force de ce dispositif réside dans sa capacité à coordonner l'ensemble des acteurs de la santé et du bien-être des jeunes, et d'articuler les prises en charge psychique, somatique, éducative, sociale.

La constitution d'un groupement de coopération sanitaire (GCS) d'ici la fin du premier semestre 2018 permettra de définir une gouvernance du dispositif partagée, et évolutive en fonction de développement du projet. Outre les établissements de santé, les acteurs majeurs de la Maison des adolescents sont le Conseil départemental au titre de ses missions en matière de protection de l'enfance, l'Education nationale, l'ADSEA 77, la PJJ, les missions locales, les PAEJ, les structures de prises en charge des addictions.

L'association progressive de l'ensemble des acteurs au projet est notamment portée par la Commission spécialisée en santé mentale du Conseil territorial de santé, qui promeut plus généralement l'amélioration de l'accès aux soins psychiatriques pour l'ensemble de la population, notamment par une meilleure articulation des soins de premier recours (le médecin généraliste) avec les soins spécialisés.

Axe du PRS n° 2 : Une réponse aux besoins mieux ciblée, plus pertinente et efficiente

Améliorer la continuité des soins en EHPAD en organisant une présence infirmière mutualisée la nuit
--

Présentation à la séance du CTS 77 du 2 mai 2018 par le Dr Sarah MOCH, médecin coordonnateur, et Mme Marie-Christine GIARUD, directrice, EHPAD Les Brullys.

La structuration du parcours de santé des personnes âgées et de la filière de soins gériatrique avec l'ensemble des acteurs y concourant (hôpital, HAD, médecins traitants, EHPAD, structures de coordination) est un enjeu majeur. Il s'agit d'offrir aux personnes âgées, une prise en charge cohérente et graduée, sans rupture de prise en charge, et tenant compte du caractère évolutif de leurs besoins de santé.

En Ile-de-France, la moyenne d'âge à l'entrée en EHPAD est de 86 ans. La plupart des personnes âgées sont atteintes de polyopathologies, dont les maladies neurodégénératives,

qui nécessitent une vigilance des soignants de jour comme de nuit. Or il n'y a pas de présence infirmière la nuit dans les EHPAD.

Afin d'améliorer la continuité des soins et de réduire les hospitalisations évitables pour les personnes âgées, une expérimentation a été lancée en Seine-et-Marne en 2013, consistant à organiser une présence infirmière commune à plusieurs EHPAD. L'expérimentation a été lancée avec 5 EHPAD hébergeant 560 résidents.

Les résultats obtenus dans le cadre de cette expérimentation sont favorables :

- diminution significative des durées de séjours hospitaliers de 4,07 jours par an et par résident (comparaison entre le groupe bénéficiant de la présence infirmière de nuit et le groupe contrôle) ;
- réduction des hospitalisations après un passage aux urgences ;
- augmentation des retours à l'EHPAD après un passage aux urgences ;
- tendance à plus de décès dans les EHPAD qui peuvent accompagner les fins de vie ;
- stabilisation des arrêts maladie des personnels de nuit et peu d'arrêts des infirmiers de nuit.

Au regard des résultats obtenus, l'objectif est de déployer progressivement le dispositif en Seine-et-Marne. Un appel à candidature a été lancé dans ce sens fin 2017. A ce stade, 7 EHPAD supplémentaires ont intégré le projet.

Elaborer un projet territorial de santé sur le Provinois

Le territoire du Provinois est le territoire de la région le plus éloigné de la métropole du Grand Paris. Situé à l'Est du département de la Seine-et-Marne, il compte environ 70.000 habitants.

Au printemps 2018, la communauté d'agglomération du Provinois et l'ARS ont décidé conjointement de lancer une démarche de contrat local de santé (CLS).

Le CLS est une démarche contractuelle, partenariale et intersectorielle associant sur un territoire de proximité, tous les acteurs du champ de la santé mais également des autres politiques publiques impactant favorablement la santé des habitants : éducation, logement, habitat... L'approche de la santé développée est globale : prévention, accès aux soins, accompagnement médico-social.

Le lancement de la démarche du CLS est l'occasion de promouvoir une dynamique globale sur le territoire en vue de l'élaboration d'un projet territorial de santé du Provinois.

Dans ce projet territorial de santé du Provinois, s'inscriront divers projets répondant aux enjeux du territoire notamment :

- Dans le cadre du CLS, le développement d'actions de prévention et de promotion de la santé, une meilleure prise en compte de problématiques de santé environnementale, la constitution d'un Conseil local de santé mentale réunissant notamment les représentants des collectivités territoriales et les acteurs de la psychiatrie afin de définir les actions de promotion de la santé mentale sur le territoire ;
- La consolidation sur le territoire d'une offre de soins hospitalière complète de médecine / chirurgie / obstétrique par la mise en œuvre d'une coopération, actuellement en cours de négociation, entre l'hôpital et la clinique Saint-Brice ;
- La constitution d'une communauté professionnelle de territoire afin de coordonner les prises en charges en ville, à l'hôpital et médico-sociales, et d'améliorer les conditions de travail des professionnels de santé amenés à s'installer sur le territoire, notamment les médecins ;
- Une meilleure structuration de l'offre de soins à destination des personnes âgées, et des personnes handicapées vieillissantes.

Axe du PRS n° 5 : Inscrire la santé dans toutes les politiques

Améliorer la santé des habitants par le développement de la pratique d'activités physiques

Présentation à la séance du CTS du 2 mai 2018, par le Dr Pierre BILLARD, médecin du sport à l'Office médical des sports (OMS) de Meaux, centre de ressource Prescri'Forme en Seine-et-Marne.

L'article 144 de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé prévoit que dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une affection de longue durée, le médecin traitant peut prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient. Déclinée au plan régional, cette démarche vise à mobiliser l'ensemble des acteurs concernés par la promotion de l'activité physique pour la santé.

Le dispositif « *Prescri'Forme – L'Activité physique sur ordonnance en Île-de-France* » vise, à l'aide d'une prescription médicale et d'un carnet de suivi, à accompagner et à soutenir les personnes souhaitant maintenir ou améliorer leur santé, par une pratique sportive ou d'activité physique thérapeutique, non médicamenteuse, sécurisée et délivrée par des professionnels de santé formés.

En 2017, dans le cadre du Plan Régional Sport Santé Bien-Etre d'Ile-de-France, l'ARS Ile-de-France a lancé un appel à projet afin d'agrèer un centre ressource Prescri'Forme par département.

En Seine-et-Marne, l'Office médical des sports (OMS) de Meaux, centre médico-sportif, a été agrèer centre ressource Prescri'Forme.

Ce centre ressource Prescri'Forme est chargé de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés par la promotion de l'activité physique pour la santé, et de contrôler la qualité du dispositif et d'en évaluer l'impact. L'objectif est de structurer une offre de qualité sur l'ensemble du territoire et de mettre en place un dispositif maîtrisé sur lequel les professionnels de la santé et du sport pourront prendre appui.

Le centre de ressource Prescri'Forme s'appuie pour ce faire sur un réseau de structures proposant une pratique d'activité physique adaptée aux personnes souffrant d'affection de longue durée, d'hypertension artérielle ou d'obésité, certifiées sur la base d'un cahier des charges. Ce réseau des structures certifiées est en cours de constitution par appels à projets (3 vagues d'appels à projets sont programmées d'ici 2019).

Axe du PRS n°4 : Permettre à chaque francilien d'être acteur de sa santé et des politiques de santé

Organiser une journée départementale des usagers en santé mentale

Ce projet est porté par la Formation organisant l'expression des usagers (réunion prévue le 30 mai 2018) et la Commission spécialisée en santé mentale du CTS 77 (séances des 19 décembre 2017 et 11 avril 2018).

L'implication des usagers et de leur entourage dans leurs prises en charge est un facteur important d'amélioration des prises en charge des patients et de leur qualité de vie. Cela est particulièrement prégnant dans le champ de la santé mentale.

Afin de promouvoir l'implication des usagers en santé mentale, la Formation organisant l'expression des usagers et la Commission spécialisée en santé mentale du CTS 77 portent un projet d'une journée départementale des usagers en santé mentale organisée et animée par les usagers eux-mêmes.

Les principaux objectifs de cette journée sont les suivants :

- Mettre en avant les différentes formes d'implication des usagers ;
- Faire connaître les prises en charge innovantes ;
- Lutter contre la stigmatisation en santé mentale ;
- Promouvoir la place du pair aidant, patient expert, patient ressource ;
- Développer la place des usagers (patients-familles) dans les projets, les structures, sur le territoire (médiateurs santé pairs, GEM, formation, CDU, CVS...)

La journée sera organisée autour de témoignages :

- témoignage d'utilisateur(s), ou représentant(s) d'utilisateur/famille
- retour d'expérience de structure(s) et de patients concernant des prises en charges innovantes,
- exposition de productions réalisées par les usagers (peinture, sculpture, etc...)

Calendrier prévisionnel :

- Mai 2018 : constitution d'une équipe projet chargée de coordonner l'évènement. Ce groupe se réunira en lien avec la « Formation spécifique organisant l'expression des usagers » au sein du conseil territorial de santé 77 ;
- Juin à septembre 2018 : validation du lieu, date, format du projet ;
- Octobre 2018 : première communication (« save the date ») ;
- Novembre 2018 : réalisation de la journée départementale.